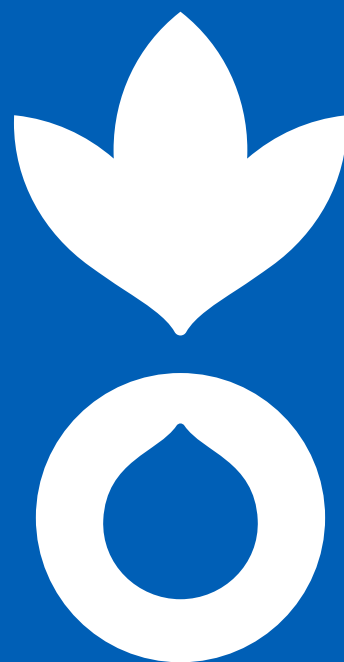


# BULLETIN DE SURVEILLANCE PASTORALE DE LA ZONE AGROPASTORALE DU FERLO AU SÉNÉGAL



## POINTS SAILLANTS

- Forte concentration du bétail dans les sites d'accueil (régions de Kaolack, Kaffrine et Tambacounda)
- État d'embonpoint des petits et des gros ruminants globalement bon
- Ressources en pâturages et en eau suffisantes au niveau des sites d'accueil
- Légère fluctuation des prix du bétail et celui des céréales
- Termes de l'échange bovin mâle contre mil ou contre riz favorables aux éleveurs



Ce bulletin de surveillance de la zone agropastorale du Ferlo entre dans le cadre du projet d'appui à la préparation et au renforcement des capacités de réponses aux risques de catastrophes naturelles, et de leurs conséquences sur la sécurité nutritionnelle et alimentaire au Sénégal. Ce projet est mis en œuvre par Action contre la Faim en collaboration avec le Réseau Billital Maroobé (RBM) et le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA) pour appuyer le SAP national dans la collecte et l'analyse des données pastorales.

La validation du bulletin est assurée par le Comité National Technique du SAP qui regroupe plusieurs acteurs sectoriels, ONG et Associations de Consommateurs.

La démarche méthodologique mise en place combine des enquêtes au niveau de sites sentinelles de surveillance pastorale du RBM et l'exploitation de données satellitaires disponibles sur le site [geosahel.info](http://geosahel.info).

Les enquêtes de terrain concernent 30 sites sentinelles répartis sur 14 départements qui composent la zone agropastorale des régions de Louga, de Matam, de Saint-Louis, de Kaffrine et de Tambacounda. Chaque site sentinelle est sous la responsabilité d'un relais du RBM, qui est chargé de collecter à la fréquence hebdomadaire des informations sur les ressources pastorales. Les questionnaires sont transmis sous forme de messages téléphoniques, et une plateforme de service internet permet de centraliser les données collectées. Ces données sont par la suite traitées pour une interprétation cartographique.

Les données satellitaires utilisées dans ce rapport proviennent du projet RAPP (Rangeland and Pasture Productivity) à l'initiative du GEOGLAM (Group on Earth Observations and its Global Agricultural Monitoring). L'information produite à partir des observations du capteur satellitaire MODIS concerne la fraction d'occupation du sol en végétation humide (photosynthétique active) et sèche (photosynthétique non-active). Cette information est accessible en temps réel, au pas de temps mensuel depuis 2001, et à la résolution de 500m, sur le site internet du GEOGLAM.

## SITUATION PASTORALE

### CONCENTRATION ET MOUVEMENTS

Globalement, la période comprise entre décembre 2023 et janvier 2024 est marquée par des concentrations du bétail moyennes à fortes (Figure 1). Les fortes concentrations sont plus observées au niveau des sites d'accueil (Kaolack, Kaffrine et Tambacounda). Les concentrations très fortes sont enregistrées dans les sites de Payar (Tambacounda) et Gainthe Kaye (Kaolack). Cependant, des faibles concentrations de bétails sont observées principalement le long de la frontière avec la Mauritanie, dans les régions de Saint Louis et de Matam.

Concernant les mouvements de bétail, la période est marquée par quatre grands mouvements. Ils sont principalement de la direction du nord vers le centre du pays, du nord-est du centre, d'ouest vers le sud, de centre vers le sud-est et sud-ouest en direction du sud-est.

Des arrivées massives ont été signalées à Niassanté (Saint Louis), Ndiaffate (Kaolack) et Kothiari en provenance respectivement de la zone frontalière avec la Mauritanie, du sud - ouest de Louga et de Thuridia. De même, Darou Mousty (Louga) a été le point de convergence de bétail provenant de trois endroits différents que sont le sud-ouest de la région de Saint Louis, Keur Momar Sarr et Gandé Kelle de la région de Louga.

Des arrivées précoces ont été enregistrées à Dolly (Louga) en provenance de Tésékéré (Louga), à Gainthe Kaye (Kaolack) en provenance de la zone sud-ouest de la région de Louga. De plus, ces mouvements ont été aussi observés à Missirah Wadéne (Kaffrine) et Pass Koto, tous en provenance de la région de Diourbel.

Pour la période comprise entre décembre 2023 et janvier 2024, un seul départ précoce a été rapporté de la zone sud-ouest de la région de Louga vers Thuridia (Kaolack).

Des départs massifs ont été observés à partir de Galoya en direction de Dahara-Thiamène et Younféré (région de Louga) qui sont des zones de transit.

Au cours de la période considérée, aucun départ forcé n'a été enregistré.

Tous ces grands mouvements correspondent à des transhumances vers des zones de transit ou d'accueil.

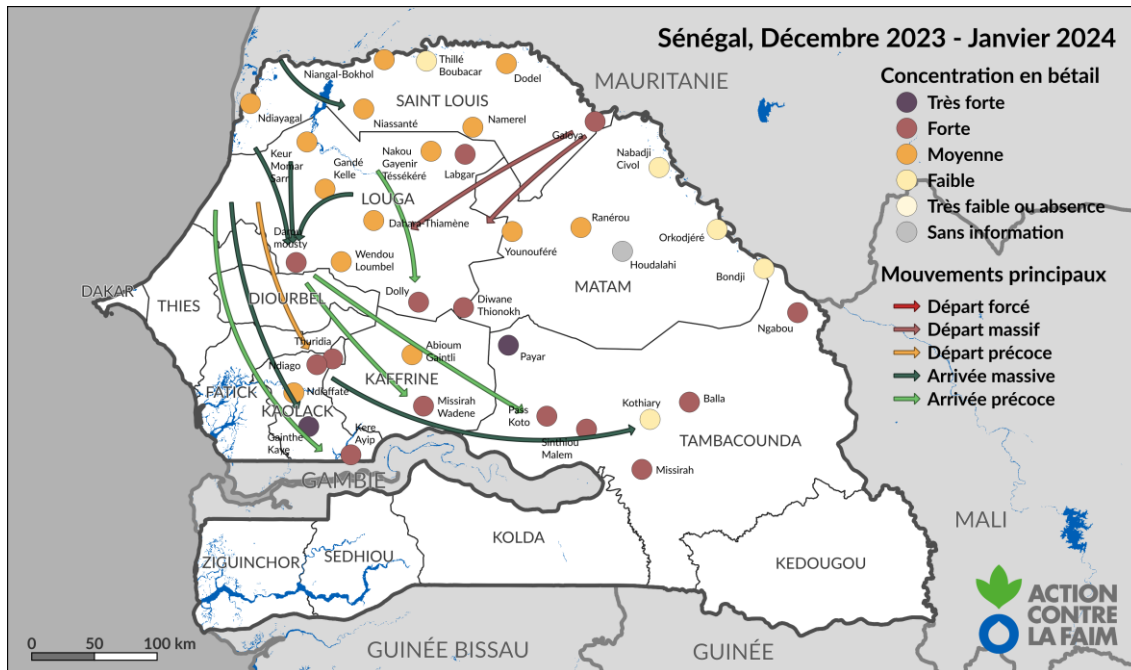


Figure 1 - Concentration et Mouvements entre décembre 2023 et janvier 2024 sur le Sénégal

## RESSOURCES EN PÂTURAGE

Durant la période de décembre 2023-janvier 2024, le taux de couverture de la végétation du sol a subi des changements par rapport à la **période précédente**. Les différences par rapport aux deux mois précédents d'octobre-novembre 2023 sont dues au fait de l'installation de la saison sèche marquée par l'assèchement du tapis herbacé, la perte de feuilles de certains ligneux et de la dégradation du couvert végétal selon différents facteurs. Il est à noter que les cartes produites à l'aide de l'imagerie satellitaire (Figures 2) informent uniquement sur la fraction d'occupation du sol en végétation verte (photoactive) et en végétation sèche (non-photoactive), et ne donnent pas d'informations sur la quantité totale de végétation ni sur la qualité. Les sols totalement couverts apparaissent en vert foncé, les sols nus en orange/marron.

La couverture hétérogène du sol suit le gradient sud-nord qui est en rapport avec la situation biogéographique du pays (Figure 2). Les fractions à couverture végétale nulle sont numériquement faibles et limitées à de petites zones dans les régions de Saint Louis, Louga et Matam.

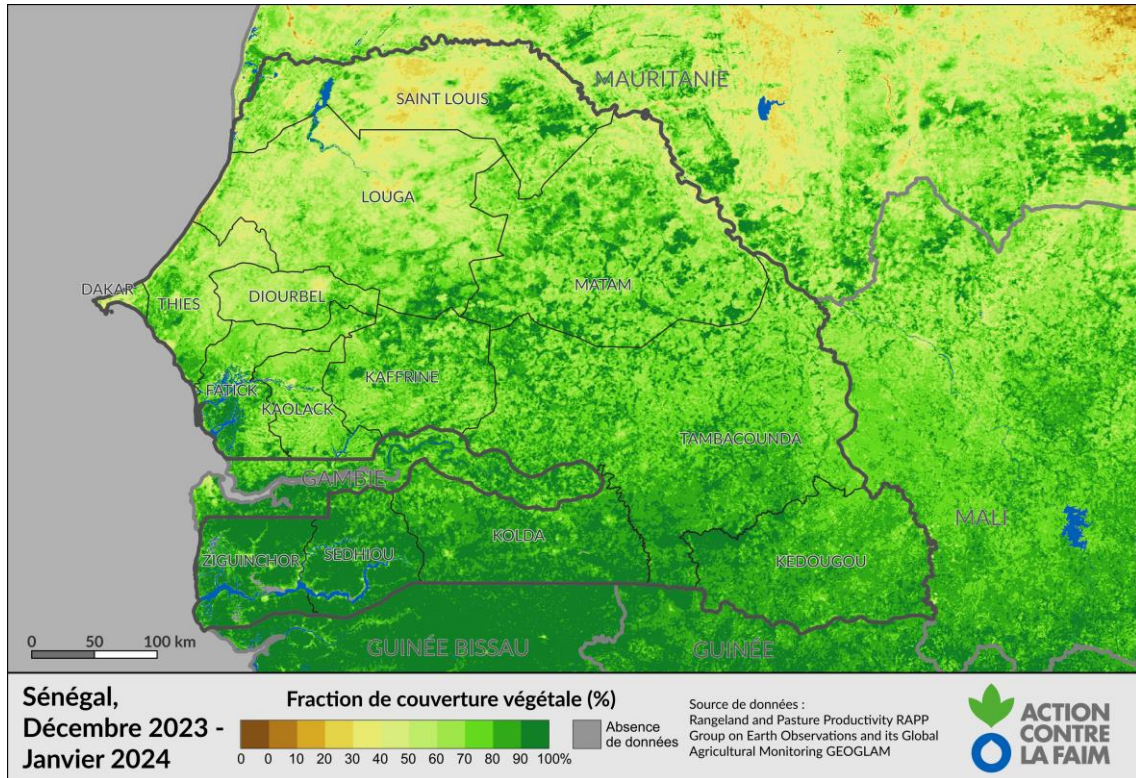


Figure 2 - Fraction de couverture végétale entre décembre 2023 et janvier 2024 sur le Sénégal

L'anomalie de couverture végétale sur cette période est moyenne à faible avec des déficits localisés (Figure 3). En effet, la zone nord du Ferlo est marquée des anomalies très déficitaires particulièrement sur toute partie est et sud-est de la zone du lac de Guiers qui correspond au nord de la zone sylvopastorale. Les autres espaces en anomalies déficitaires ont des superficies réduites notamment dans les régions de Matam et Tambacounda. Cependant, tout l'espace composé de la partie nord de la région de Matam et le sud-ouest de celle de Saint-Louis est anomalie positive avec des excès par endroit importants.

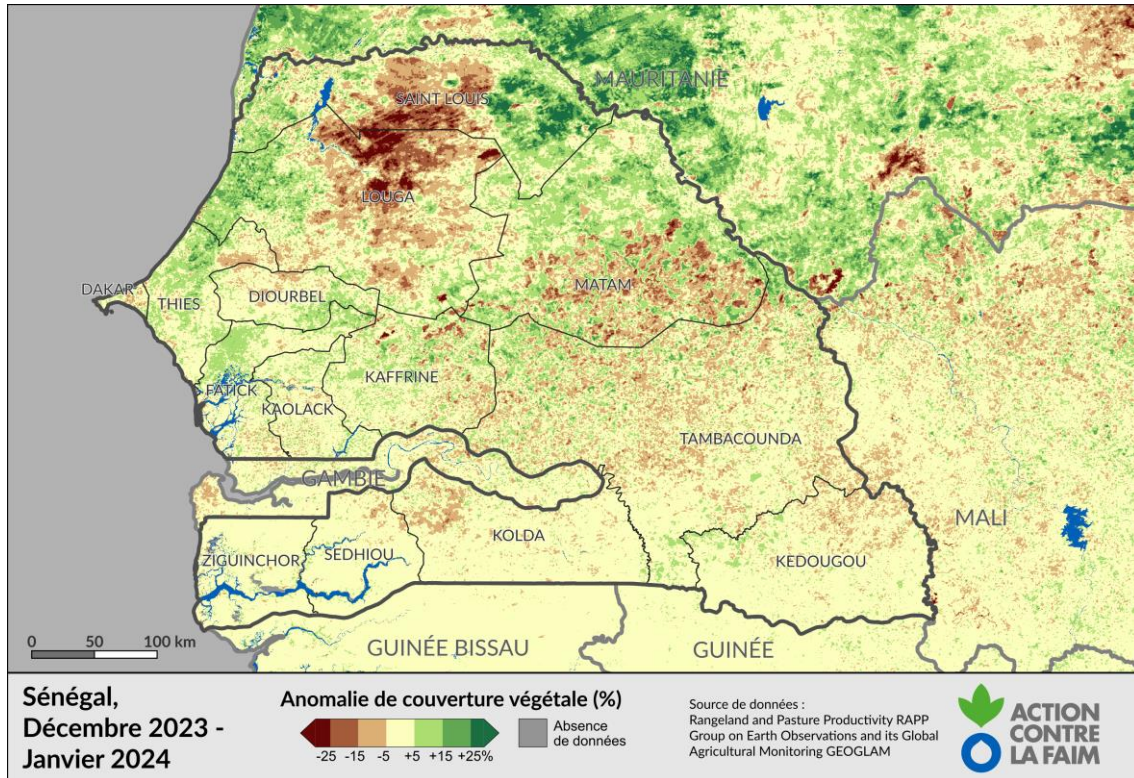


Figure 3 - Anomalie de couverture végétale entre décembre 2023 et janvier 2024 sur le Sénégal

Au niveau des sites de surveillance pastorale, les relais rapportent une disponibilité des ressources en pâturages suffisante à moyenne (Figure 4). En effet, dans les régions de Saint-Louis (Dodel, Namarel, Galoya), de Louga (Keur Momar Sarr, Gandé Kelle, Nakou Gayenir Téssékéré, Dahara-Thiamène et Wendou Loumbel), à Younféré, Orkadiéré et Bondji(Matam) et enfin à Balla (Tambacounda), les ressources en pâturages sont moyennes (Figure 4). La zone du Ferlo se caractérise par un état des ressources en pâturages en dégradation, avec des zones où les pâturages sont insuffisants notamment à Niangal-Bokhol, Thilé Boubacar pour la région de Saint Louis, Nabadji Civol pour Matam, Darou Mousty dans la région de Louga et Kothiary à Tambacounda. La zone sud se caractérise par des ressources en pâturages très suffisantes à suffisantes, en particulier dans les régions de Kaffrine, Kaolack et Tambacounda. Des pâturages suffisants ont également été signalés à Saint Louis (Ndiayagal et Niassanté), Louga (Dolly) et Matam (Ranéro et Diwane Thionokh).

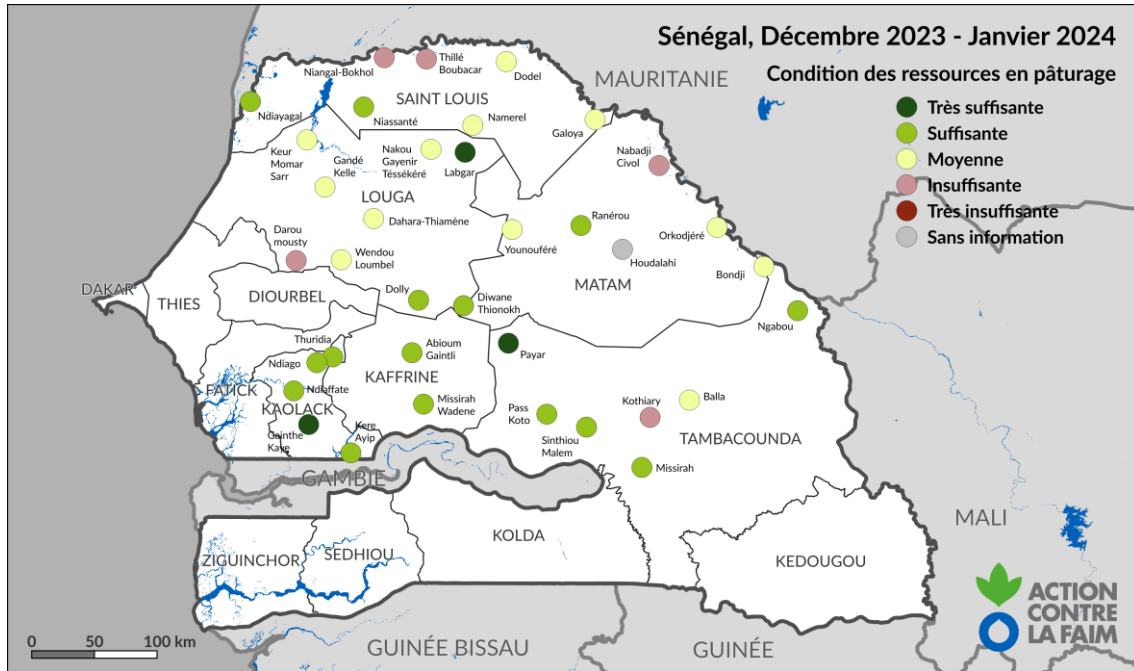


Figure 4 - Situation des ressources en pâturage enregistrée entre décembre 2023 et janvier 2024 sur le Sénégal

## RESSOURCES EN EAU

Sur la période de décembre 2023 à janvier 2024, la disponibilité des ressources en eau dans les sites de surveillance pastorale est globalement suffisante à moyenne (Figure 5) avec une forte utilisation des forages (Figure 6) dans presque tous les sites sentinelles. Une disponibilité très suffisante des ressources en eau a été notée dans les régions de Louga (Labgar et Dahra Thiamène) et Kaolack (Ndiaffate et Gainthe Kaye). Dans les régions de Saint Louis et Matam, en revanche, on observe une plus forte utilisation des eaux de surface permanentes (fleuves et lacs) le long de la rive gauche du fleuve Sénégal. Selon les données reçues, les mares, en raison du début de la saison sèche, commencent à tarir et les éleveurs utiliseront les autres sources d'abreuvement entraînant ainsi des conditions d'abreuvement parfois difficiles tout au long de la saison sèche. En effet, dans toute la zone de surveillance, les mares ont été utilisées que dans trois sites à savoir Ranéro (Matam), Ngabou et Missirah (Tambacounda). L'unique source d'abreuvement par puits a été signalée à Gainthe Kaye (Kaolack).

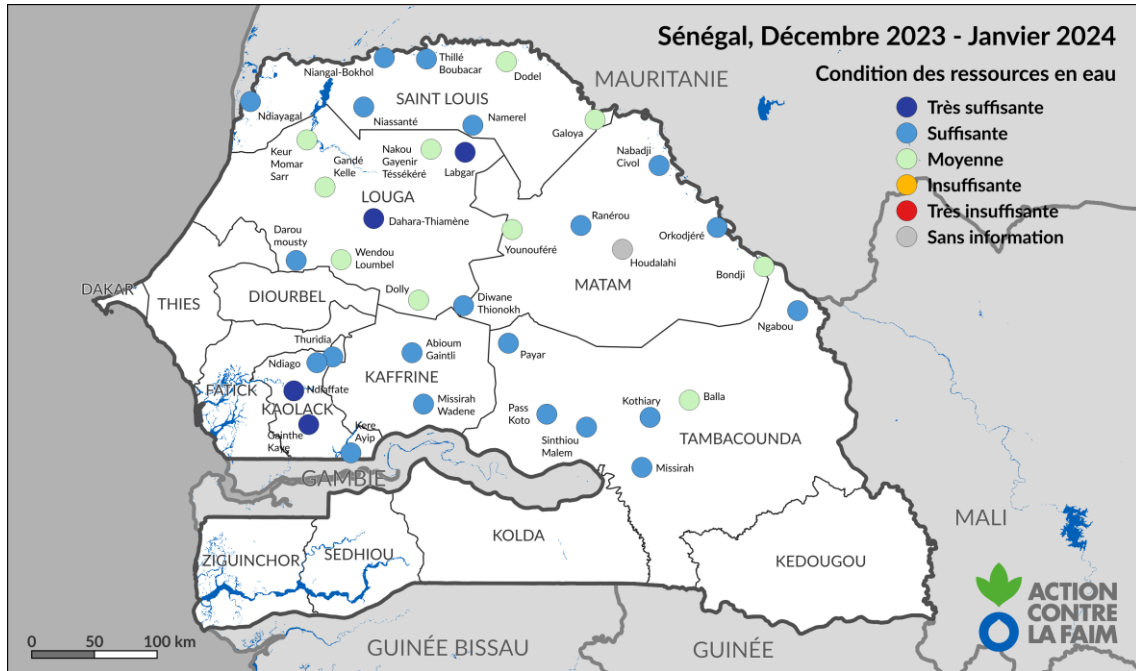


Figure 5 - Situation des ressources en eau enregistrée entre décembre 2023 et janvier 2024 sur le Sénégal

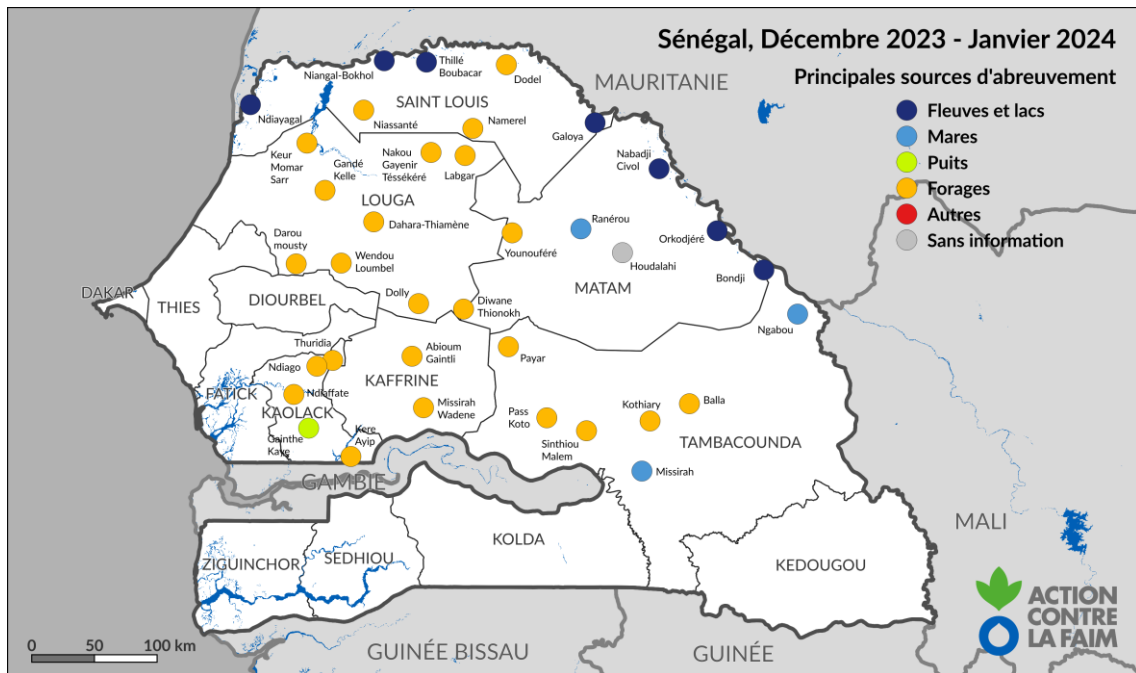


Figure 6 - Principales sources d'abreuvement utilisées entre décembre 2023 et janvier 2024 sur le Sénégal

## FEUX DE BROUSSE

La période de décembre 2023 à janvier 2024 a été marquée par des incendies et des feux de brousse de grande taille et très grande taille concentrés principalement au centre-sud, notamment à Louga (Dolly), Matam (Ranérou), Kaolack (Ndiago et Keur Ayip). Au cours de la période considérée, Tambacounda (Ngabou, Payar, Sinthiou Maléme, Balla et Kothiary) est la région où le plus grand nombre d'incendies de grande taille a été enregistré. Dans le nord du pays, et plus particulièrement dans la zone agropastorale du Ferlo, aucun incendie n'a été signalé. Des incendies de très grande taille ont aussi été



observés dans plusieurs sites : Diwane Thionokh (Matam), Abioum Gaintli et Missirah Wadéne (Kaffrine). Pass Koto (Tambacounda) est le seul site où un petit incendie a été enregistré, tandis qu'à Ndiaffate et Gainthe Kaye (Kaolack), la taille des incendies n'est pas connue.

En plus de la destruction des pâturages, ces feux de brousse ont causé la perte de cheptel dans la région de Tambacounda notamment à Sinthiou Malèm (Figure 11).

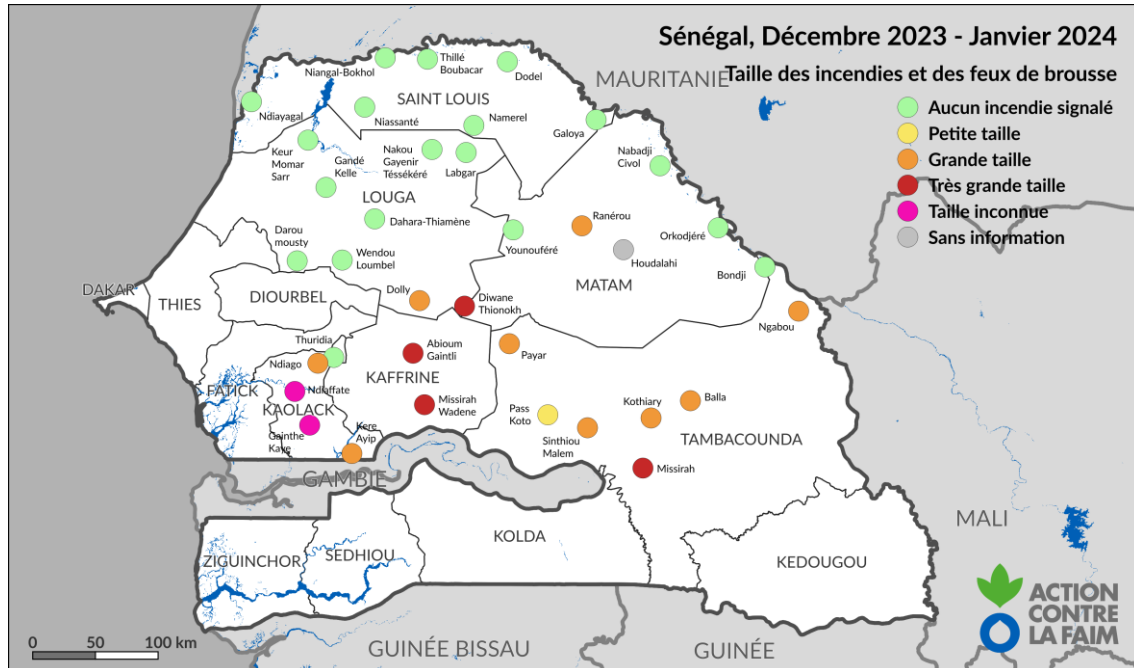


Figure 7 - Taille des incendies et des feux de brousse signalés entre décembre 2023 et janvier 2024 sur le Sénégal

## ÉTAT D'EMBONPOINT ET DE SANTÉ DES ANIMAUX

La carte de l'état d'embonpoint des petits ruminants fait apparaître une situation qui est globalement bonne à passable (Figure 8) sur toute la zone agropastorale du Ferlo, à l'exception du site de Dodel avec une appréciation d'un état médiocre. Aucun cas critique n'a été signalé pendant la période couverte par ce bulletin.

L'état d'embonpoint des gros ruminants (Figure 9) suit la même tendance que celle des petits ruminants.

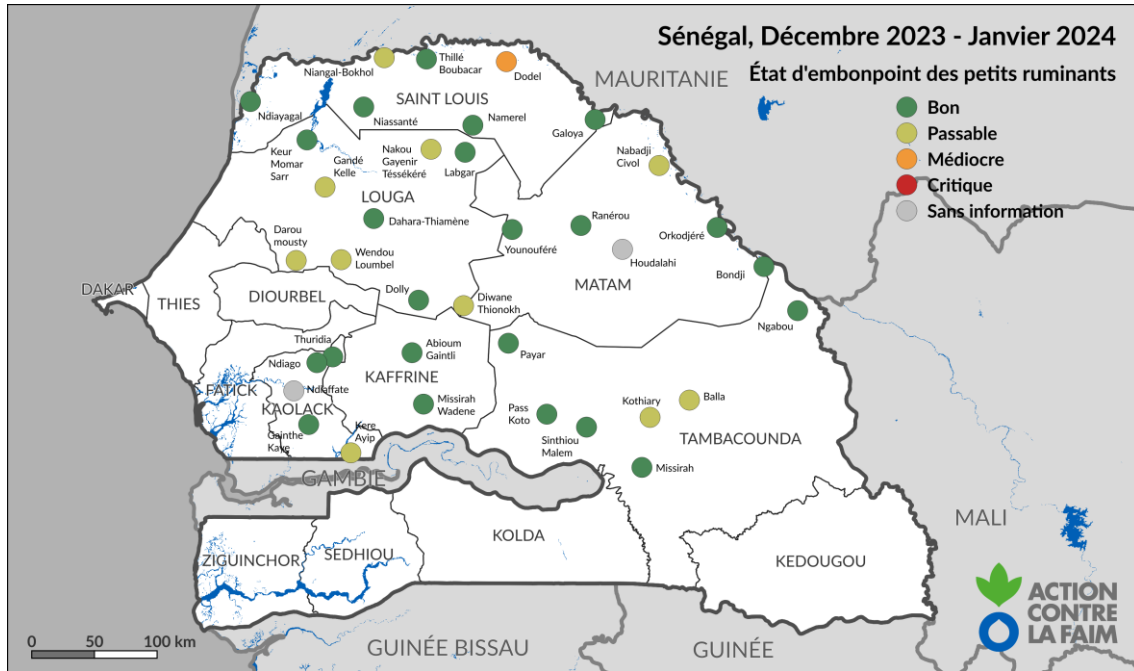


Figure 8 - État d'embonpoint des petits ruminants enregistré entre décembre 2023 et janvier 2024 sur le Sénégal

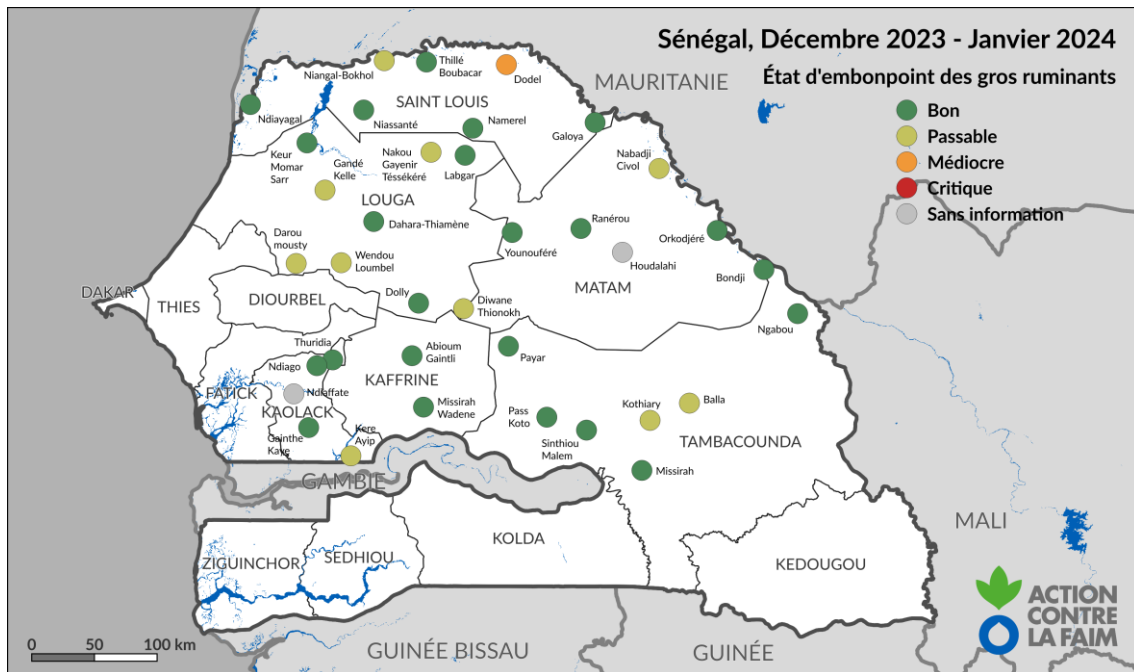


Figure 9 - État d'embonpoint des gros ruminants enregistré entre décembre 2023 et janvier 2024 sur le Sénégal

S'agissant des maladies, des suspicions sont principalement signalées dans les régions de Saint-Louis, Louga, Matam et Kaolack (Figure 10). Il s'agit principalement de l'entérotoxémie, des parasitoses chez les petits ruminants, la distomatose chez les ruminants (gros comme petits), les infections buccales, la diarrhée, la peste équine, la peste des petits ruminants, DNCB, PPCB et le Newcastle chez la volaille.

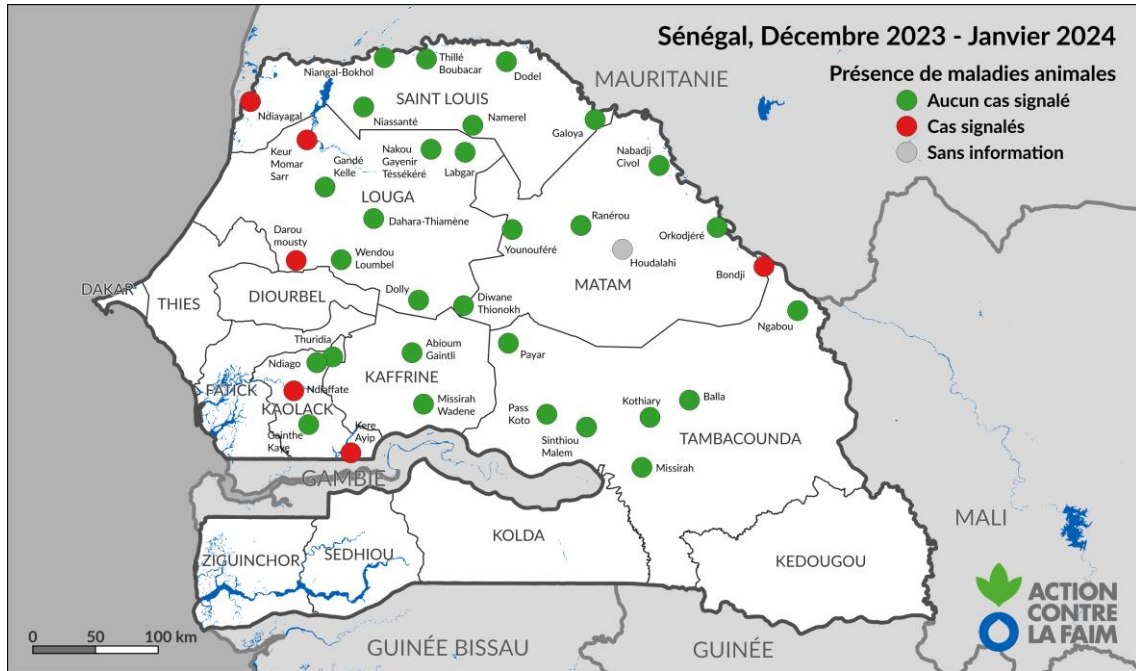


Figure 10 - Présence signalée de maladies animales entre décembre 2023 et janvier 2024 sur le Sénégal

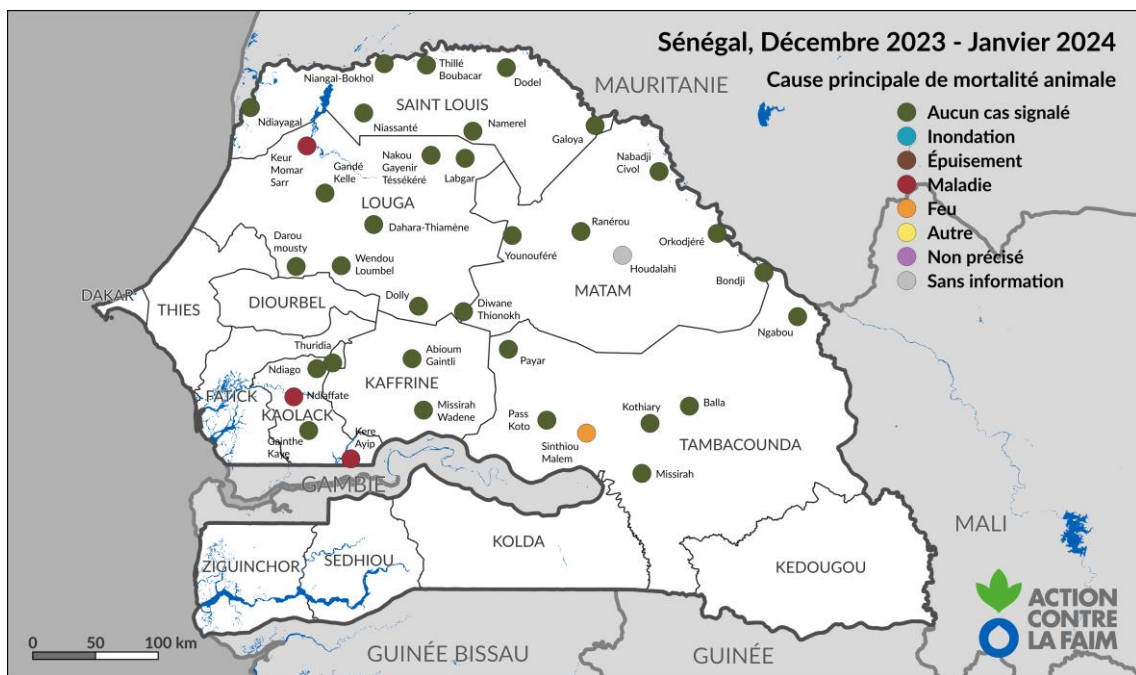


Figure 11 - Causes principales de mortalité animale rapportées entre décembre 2023 et janvier 2024 sur le Sénégal

## VOLS DE BÉTAIL, CONFLITS ET INSÉCURITÉ

Des vols de bétail sont encore signalés sur la quasi-totalité de la zone agropastorale du Ferlo, avec une forte prédominance dans les régions sud de Kaolack et Kaffrine et la zone méridionale de Louga (Figure 12). Les petits ruminants sont principalement concernés par ces vols car ils sont plus faciles à convoier.

Grâce aux informations fournies par les sentinelles réparties sur la zone de surveillance, 108 ovins, 99 caprins, 42 bovins et un cheval ont été volés. Cependant, l'analyse est approximative, car tous les relais n'ont pas rapporté le nombre exact des animaux volés.

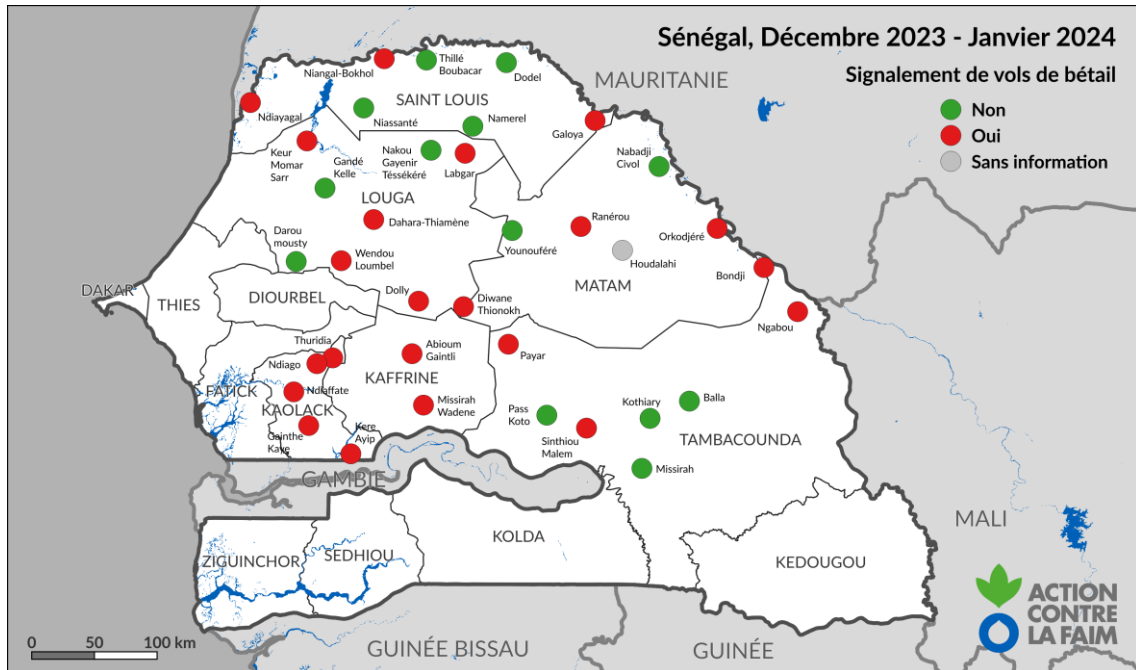


Figure 12 - Vols de bétail rapportés entre décembre 2023 et janvier 2024 sur le Sénégal

Pendant la période décembre 2023 à janvier 2024, trois conflits ont été signalés dans les régions de Louga (Darou Mousty), Kaffrine (Abioum Gaintli) et Kaolack (Gainthe Kaye et Keur Ayip), qui a enregistré le plus grand nombre de cas (Figure 13).

Les sites où les conflits se sont produits correspondent aux zones où la concentration de bétail est la plus élevée et la couverture végétale est assez disponible, c'est-à-dire dans les régions de Kaolack et Kaffrine.

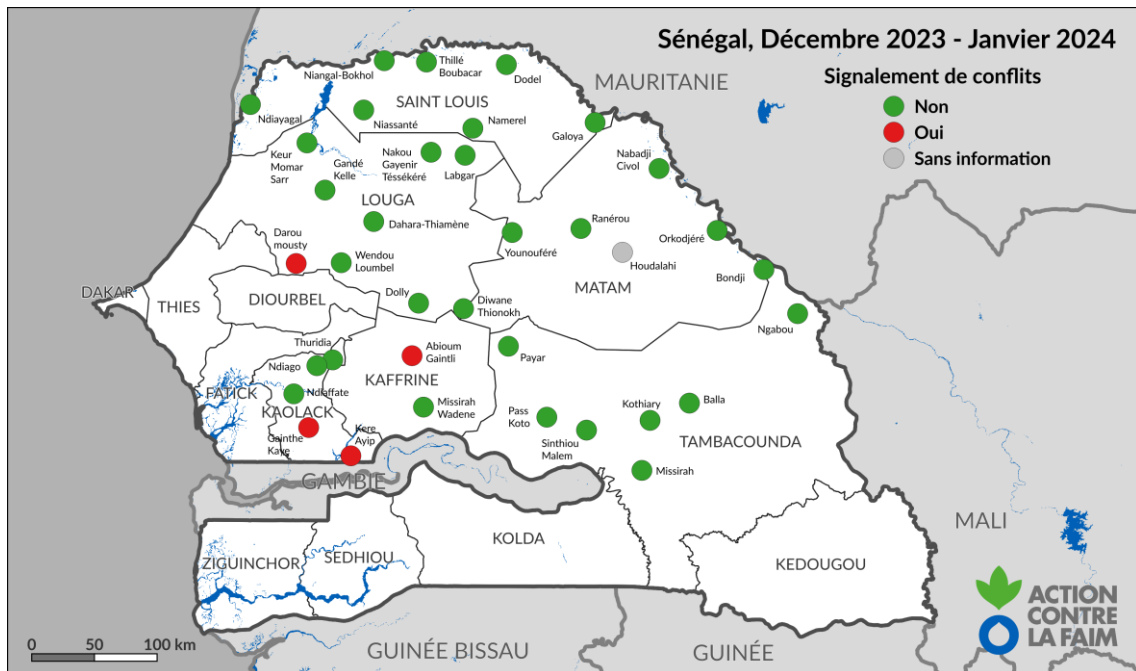


Figure 13 - Conflits rapportés entre décembre 2023 et janvier 2024 sur le Sénégal

## ACCÈS AUX MARCHÉS, APPUI AU SECTEUR PASTORAL ET DISPONIBILITÉ D'ALIMENT POUR BÉTAIL

La Figure 14 montre que tous les marchés à bétail sont ouverts et accessibles. Ces marchés à bétail sont des lieux d'échange d'animaux sur pied ou de produits animaux entre producteurs, acheteurs, revendeurs et exportateurs. Ils constituent un cadre de concertation et d'échange d'information entre les acteurs ci-dessus cités. L'accessibilité du marché au cours de la période de référence justifie un état positif.

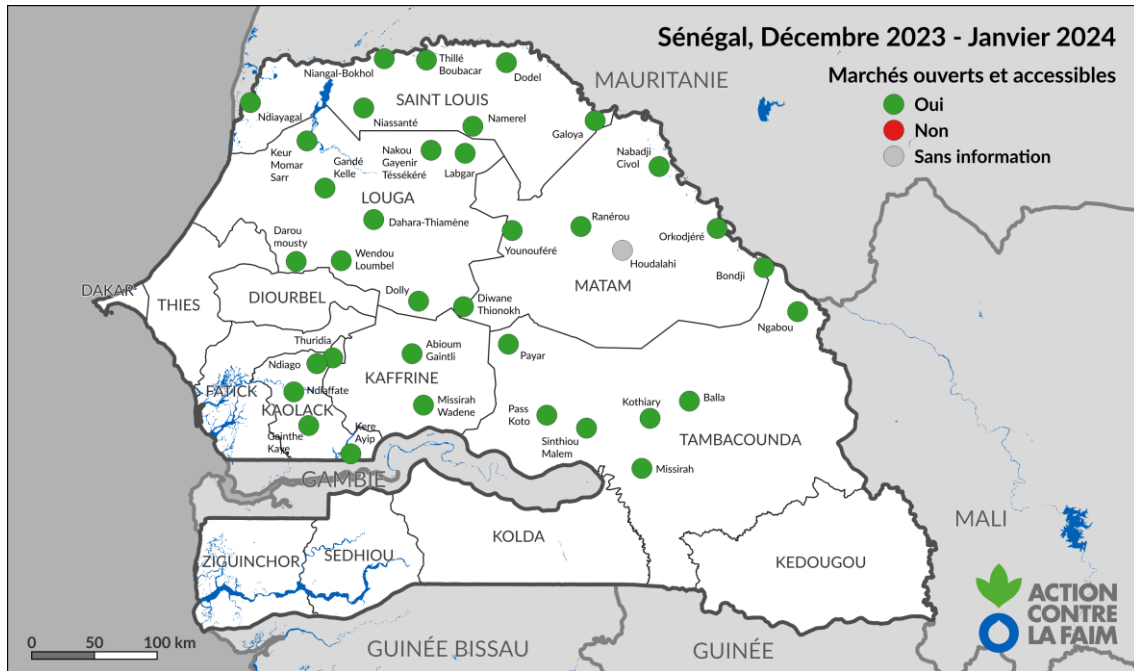


Figure 14 - Marchés ouverts et accessibles entre décembre 2023 et janvier 2024 sur le Sénégal

La Figure 15 révèle que à l'échelle nationale, au cours de la période décembre 2023 - janvier 2024, l'appui au secteur pastoral n'est pas présent dans tous les sites. En effet, sur l'ensemble de la zone, dans 18 sites, aucun appui a été enregistré. Les appuis consistent essentiellement à la distribution d'aliments de bétails subventionnés et à la campagne de vaccinations du cheptel.

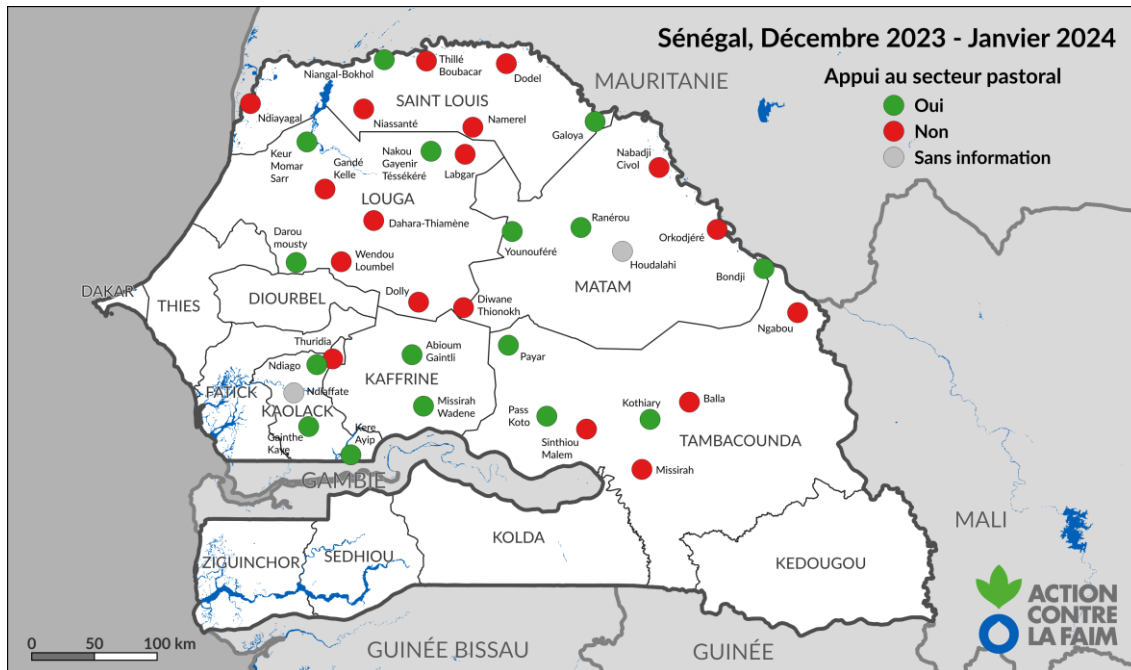


Figure 15 - Zones d'appui au secteur pastoral entre décembre 2023 et janvier 2024 sur le Sénégal

Pendant la période de décembre 2023 à janvier 2024, la disponibilité d'aliments de bétails a été satisfaisante sur l'ensemble du territoire national (Figure 16). Cependant, des pénuries ont été observées dans les régions de Saint Louis (Galoya et Niangal-Bokhol), Matam (Younféré), Kaolack (Gainthe Kaye et Keur Ayip) et Tambacounda (Kothiary et Pass Koto).

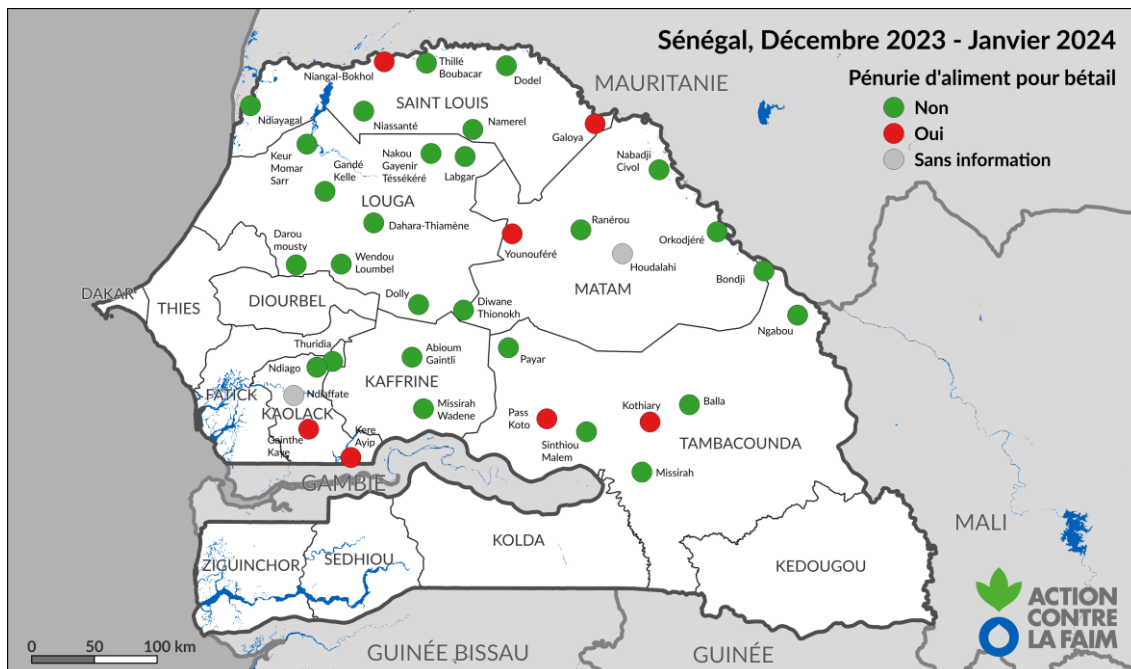


Figure 16 - Pénurie d'aliment pour bétail signalée entre décembre 2023 et janvier 2024 sur le Sénégal

## PRIX DES MARCHÉS

Le tableau 1 montre l'ensemble des prix de marché relevés par le relais sentinelles.

Tableau 1 - Prix en FCFA de marché et termes de l'échange relevés en décembre 2023 et janvier 2024 sur le Sénégal

Région	Département	Zone	Caprin		Ovin		Bovin		Riz	Mil	Sorgho	Aliment bétail	Termes échange Bovin mâle	
			Mâle 6 mois - 1 an	Femelle	Mâle 1 an - 2 ans	Femelle	Mâle 5 ans - 6 ans	Femelle					Riz	Mil
			FCFA/tête						FCFA/kg			kg/tête		
Kaffrine	Koungheul	Missirah Wadene	40 000	30 000	80 000	65 000	350 000	325 000	500	250	200	300	700	1 400
	Malem Hodar	Abioum Gaintli	35 000	30 000	75 000	40 000	350 000	300 000	300	250	250	300	1 167	1 400
Kaolack	Guinguinéo	Ndiago	35 000	30 000	80 000	57 500	450 000	300 000	350	288	300	325	1 286	1 565
	Guinguinéo	Thuridia	45 000	35 000	65 000	45 000	350 000	200 000	325	260	300	325	1 077	1 346
	Kaolack	Ndiaffate	40 000	35 000										
	Nioro du Rip	Gainthe Kaye	70 000	40 000			400 000	150 000	400	275		300	1 000	1 455
Louga	Kébémér	Darou Mousty	22 500	20 000	95 000	50 000	425 000	350 000	350	280	250	300	1 214	1 518
		Dahara-Thiamène	40 000	32 500	86 250	50 000	425 000	325 000	375	400		300	1 133	1 063
	Linguère	Diwane Thionokh	33 500	27 500	55 000	40 000	342 500	265 000	350	275	300	313	979	1 245
		Dolly	35 000	28 000	80 000	55 000	550 000		350	280		300	1 571	1 964
		Labgar	26 000	27 000	70 000	38 500		315 000	375	350	300	250		
		Nakou G. Tèssékéré	45 000	35 000	90 000	60 000	480 000	320 000	350	350		250	1 371	1 371
	Louga	Wendou Loubel	39 500	34 000	98 500	67 000	630 000	420 000	400	350	350	300	1 575	1 800
		Gandé Kelle	35 000	40 000	95 000	75 000	450 000	500 000	400	500		300	1 125	900
	Keur Momar Sarr	40 000	35 000	70 000	42 500	600 000	300 000	350	500	500	400	1 714	1 200	
Matam	Kanel	Orkodjéré	40 000	25 000	80 000	40 000	350 000	250 000	400	300	300	300	875	1 167
	Matam	Nabadji Civol	35 000	25 000	85 000	50 000	500 000	300 000	350	400	500	300	1 429	1 250
	Ranerou	Ranérou Commune	35 000	25 000	75 000	50 000	400 000	250 000	400	250	250	250	1 000	1 600
		Younouféré	25 000	23 000	63 000	43 000	340 000	230 000	350	400	350	350	971	850
Saint-Louis	Dagana	Ndiayagal (Diana)	30 000	27 500	60 000	40 000	500 000	400 000	350	500		300	1 429	1 000
		Niangal-Bokhol	40 000	30 000	80 000	70 000	450 000	350 000	300	475		450	1 500	947
		Niassanté	37 500	37 000	78 000	69 000	487 500	420 000	300	500	500	250	1 625	975
	Podor	Dodel	35 000	40 000	65 000	50 000	400 000	275 000	350	300	400	200	1 143	1 333
		Galoya	35 000	25 000	60 000	30 000	442 500	290 000	350	300	500	250	1 264	1 475
		Namerel	32 000	30 000	80 000	41 500	600 000	320 000	300	400	400	250	2 000	1 500
		Thillé Boubacar	30 000	25 000	65 000	35 000	350 000	250 000	300	400	700	300	1 167	875
		Bondji	37 500	33 250	65 000	45 000	350 000	250 000	350	350	250	300	1 000	1 000
Tamba	Bakel	Ngabou	35 000	25 000	55 000	35 000	350 000	250 000	350	250	350	250	1 000	1 400
		Kothiary	30 000	23 750	60 000	30 000	375 000	225 000	300	300	400	300	1 250	1 250
	Koumpen toum	Pass Koto	35 000	25 000	65 000	40 000	280 000	185 000	350	265	350	300	800	1 057
		Payar	41 000	29 000	84 500	37 000	310 000	280 000	350	250	230	300	886	1 240
	Tamba	Balla	45 000	37 500	85 000	50 000	365 000	282 500	300	300	300	300	1 217	1 217
		Missirah	60 000	45 000	90 000	60 000	462 500	250 000	375	500	500	400	1 233	925
	Sinthiou Malem	50 000	31 000	92 500	50 000	550 000	375 000	475	250	250	263	1 158	2 200	

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Les termes de l'échange bovin mâle contre mil et riz restent toujours favorables aux éleveurs dans tous les sites de surveillance pastorale (Tableau 1). Le sorgho présente des prix plus élevés que les autres céréales comparées.

Le prix des caprins connaissent une légère hausse par rapport à la [période précédente](#). En effet, pour la période octobre-novembre 2023, les prix moyens étaient de 36 446 FCFA pour les mâles contre les 37 843 FCFA pendant les mois de décembre 2023 - janvier 2024. Pour les femelles également, les prix sont passés de 30 143 FCFA en octobre-novembre 2023 à 30 814 en décembre 2023 - janvier 2024 (Tableau 2). Cependant, ces prix ont subi une hausse importante par rapport à la moyenne saisonnière observée sur les 5 années antérieures (décembre - janvier de 2018 à 2022), avec +18% pour les caprins mâles et +16% pour les caprins femelles.

Le prix moyen des ovins suit la même tendance, car il a aussi connu une légère hausse par rapport à la période précédente (de 76 679 en octobre-novembre 2023 à 75 386 FCFA pour les mâles au cours de la période décembre 2023 - janvier 2024. Il n'en va pas de même pour les ovins femelles, qui affichent la tendance inverse, c'est-à-dire des prix légèrement inférieurs par rapport à la période précédente : 49 107 FCFA à 48 107 FCFA, avec une variation de -2%). Par rapport à la moyenne saisonnière, on note une variation du prix des ovins mâles (+13%) et une hausse de celui des femelles de +14%.

La moyenne des prix relevés pour les bovins est de 426 212 FCFA pour les mâles et 297 045 FCFA pour les femelles. Ces prix montrent deux tendances différentes par rapport à la [période précédente](#), avec une variation respective de +1% pour les mâles et -5% pour les femelles, mais avec augmentation importante par rapport à la moyenne saisonnière avec +40% pour les bovins mâles et +43% pour les bovins femelles (Tableau 2).

Tableau 2 - Évolution du prix du bétail en moyenne sur le Sénégal

	Déc. 2023 - Jan. 2024 (FCFA/tête)	Oct.-Nov. 2023 (FCFA/tête)	Variation (%)	Déc.-Jan. 2018-2022 (FCFA/tête)	Variation (%)
Caprin mâle	37 843	36 446	+4	32 149	+18
Caprin femelle	30 814	30 143	+2	26 541	+16
Ovin mâle	75 386	74 679	+1	66 995	+13
Ovin femelle	48 136	49 107	-2	42 384	+14
Bovin mâle	426 212	423 554	+1	304 675	+40
Bovin femelle	297 045	313 679	-5	207 587	+43

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Le prix du riz subit une légère augmentation par rapport à la période précédente avec une moyenne respective de 356 FCFA et 357 FCFA/kg (Tableau 3), tandis que la condition inverse se vérifie pour le mil, c'est-à-dire une diminution : 378 FCFA en octobre-novembre 2023 contre 340 FCFA pour la période décembre 2023 - janvier 2024 (variation de -10%). Cependant, ils sont toujours en hausse par rapport à la moyenne saisonnière de +13% pour le riz et +30% pour le mil.

Le prix de l'aliment de bétail reste identique à celui de la période précédente avec une moyenne de 302 FCFA/kg. Il est toutefois en hausse de +17% par rapport à la moyenne saisonnière (Tableau 3).



Tableau 3 - Évolution du prix des céréales et de l'aliment pour bétail en moyenne sur le Sénégal

	Déc. 2023 - Jan. 2024 (FCFA/kg)	Oct.-Nov. 2023 (FCFA/kg)	Variation (%)	Déc.-Jan. 2018-2022 (FCFA/kg)	Variation (%)
Riz	357	356	+0	316	+13
Mil	340	378	-10	261	+30
Sorgho	357	377	-5		
Aliment bétail	302	301	+0	259	+17

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

## CONCLUSION

### RECOMMANDATIONS

- Renforcer la surveillance zoo-sanitaire notamment au niveau des postes d'inspections frontalières mais également dans les zones de forte concentration du bétail ;
- Renforcer les capacités des comités de gestion des ressources et infrastructures pastorales ;
- Poursuivre les campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail ;
- Sensibiliser les populations sur la législation concernant le vol de bétail à l'aide de spots radio et des campagnes d'informations ;
- Formation à la médiation en termes de sécurité, à la résolution des conflits ;
- Positionner le matériel de lutte contre les feux de brousse et formation à la sécurité incendie (comment se comporter dans des situations d'urgence telles que celles-ci) ;
- Poursuivre la surveillance pastorale ;
- Étendre la surveillance pastorale aux zones non couvertes du sud du Sénégal, au-delà de la Gambie : Ziguinchor, Sédhiou, Kolda, Kédougou ;
- Dresser un inventaire de la flore au niveau de la zone agropastorale et ainsi pouvoir surveiller les changements dans les tendances de la végétation résultant du changement climatique, de la déforestation et d'autres activités anthropiques.

### INFORMATION ET CONTACTS

Pour plus d'information merci de visiter les sites :

- [www.sigsahel.info](http://www.sigsahel.info) pour l'accès aux bulletins
- [www.geosahel.info](http://www.geosahel.info) pour la visualisation des cartes

Pour obtenir plus d'informations sur les données ou les méthodes utilisées, veuillez contacter :

- BALDE Ibrahima Sory (ACF-Sénégal) – [isobalde@sn.acfspain.org](mailto:isobalde@sn.acfspain.org)
- SCOTTI Laura (ACF-Sénégal) – [Iscotti@sn.acfspain.org](mailto:Iscotti@sn.acfspain.org)
- DIALLO Chérif Assane (ACF-ROWCA) – [cadiallo@wa.acfspain.org](mailto:cadiallo@wa.acfspain.org)
- LEVY Clara (ACF-ROWCA) – [clevy@wa.acfspain.org](mailto:clevy@wa.acfspain.org)
- FILLOL Erwann (ACF-ROWCA) – [erfillol@wa.acfspain.org](mailto:erfillol@wa.acfspain.org)

## PARTENARIATS

La collecte de données est assurée en partenariat avec le Réseau Billital Maroobé (RBM). Le projet bénéficie de l'appui du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA).



## FINANCEMENTS

Ce projet est rendu possible par les financements conjoints de la Fondation ACF Italie, de UNITLIFE et de l'agence belge de développement ENABEL.

